

CASSEL

## Flamand : l'ILRF veut être reconnu par l'Éducation nationale

**Samedi se tenait l'assemblée générale de l'Institut de la langue régionale flamande (ILRF).**

Après avoir obtenu la reconnaissance du ministère de la Culture, l'équipe du président Jean-Paul Couché s'attache maintenant à faire reconnaître l'ILRF par l'Éducation nationale comme l'interlocuteur approprié pour la question du flamand. L'association a reçu l'appui du député Jean-Pierre Decool. Il a d'ailleurs accompagné une délégation de l'Institut au ministère concerné, en mai. L'objectif étant d'organiser l'enseignement du flamand au titre des langues régionales. Pour le secrétaire de l'ILRF, Christian Ghillebaert, la transmission du flamand dans le cercle familial est un bon moyen de faire subsister le flamand. Mais elle ne pourra se faire que si la langue fait partie des programmes scolaires.

« Il restera à convaincre les parents de l'intérêt du choix de l'option flamand, et à trouver des créneaux horaires suffisants pour un enseignement de qualité », analysait pour sa part le député Jean Delobel. » Il a ajouté qu'il fallait aussi tenir compte des motiva-



Samedi, lors de l'assemblée générale de l'Institut de la langue régionale flamando.

tions économiques dans les choix offerts aux étudiants. Ce à quoi le président de l'ILRF a répondu : « Les cours associatifs proposés dans le Blootland et le Houtland ont le double objectif d'assurer la promotion de notre langue flamande comme élément de notre culture régionale, mais aussi

comme outil facilitant pour les Flamands de France la recherche d'un emploi en Flandre Belge ». Jean-Pierre Decool, conclut : « La langue flamande existe toujours. Nous ne sommes pas les gardiens d'un musée linguistique ». ■ G. D. (CLP)

► Siège : ILRF, hôtel de ville, 59670 Cassel, site internet, [www.avt.org](http://www.avt.org)